



AUCAME
Caen Normandie

URBACT

UN RÉSEAU D'ÉCHANGE ENTRE VILLES EUROPÉENNES



Lancé en 2002, URBACT est un programme de coopération territoriale européenne d'échange d'expériences en termes de développement urbain. Ce réseau permet aux villes qui le constituent de partager leur savoir-faire et de le diffuser auprès de tous les acteurs des politiques urbaines. À ce jour, les projets mobilisent près de 500 villes de 29 pays, soit environ 7 000 participants actifs.

Au cours de la programmation 2014-2020, deux nouveaux appels à projets sont prévus, l'un en juin 2015 et l'autre en juin 2018, avec un budget de 74 millions d'euros. La ville de Caen vient de déposer une proposition autour des enjeux urbains de la reconstruction avec des villes qui ont été détruites au cours de la Seconde Guerre mondiale. La présente publication se propose d'apporter un éclairage sur ce programme.

LE RÉSEAU URBACT, SES FONDEMENTS

Le programme URBACT est actuellement à sa troisième programmation. S'il garde la même philosophie, il s'est élargi et structuré pour aider les villes à agir concrètement et à mieux diffuser leurs travaux.

Des quartiers prioritaires au développement urbain intégré

Urbact I concernait seulement les villes ayant bénéficié de programmes réservés aux quartiers en difficulté. Il s'agissait de structurer les anciens réseaux Urban destinés à assurer le développement durable et équilibré de villes ou de quartiers en crise. Mis en œuvre de 2002 à 2006, ce réseau s'est élargi en 2004, avec l'entrée de dix nouveaux Etats-membres dans l'Union européenne : Urbact s'est alors ouvert à toutes les villes de plus de 20 000 habitants.

En 2007, le programme Urbact II s'est focalisé sur la cohésion sociale et le développement urbain durable par l'organisation de débouchés opérationnels. Les villes participantes furent incitées à développer des plans d'action



intégrés nourris par ces échanges et portés par des groupes d'action locaux associant tous les partenaires pertinents des villes. Il s'est ouvert à toutes les villes des Etats-membres, ainsi qu'à celles de la Norvège et de la Suisse, sans condition.

URBACT III, nouvelle génération

Urbact III est la troisième génération du programme pour la période 2014-2020. Il s'insère dans la stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi définie par l'Union européenne : l'Europe 2020. Face à la crise économique, elle vise à stimuler une croissance qui soit :



Cette stratégie est ensuite axée sur cinq objectifs ambitieux dans les domaines de l'emploi, de l'innovation, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté, ainsi que de l'énergie et du climat.

Les activités du programme URBACT recouvrent toujours tous les thèmes du développement urbain (sociaux, économiques et environnementaux), autour de trois axes conjoints :

- **structuration** des réseaux internationaux,
- **renforcement** des capacités locales,
- **capitalisation** et **dissémination** des connaissances et des bonnes pratiques.

QU'EN SAVONS-NOUS ?

UN PROJET URBACT, CE SONT :

- 8 à 12 partenaires
- d'au moins 4 Etats différents (dont des régions moins développées),
- dont 3 partenaires maximum ne sont pas des villes,
- qui échangent, partagent et travaillent ensemble,
- autour d'une thématique urbaine spécifique,
- liée au développement urbain durable,
- des partenaires locaux qui élaborent des plans d'action locale concrets,
- et élaborent des outils et recommandations pour les autres villes européennes,
- sur une durée de 2 à 3 ans.



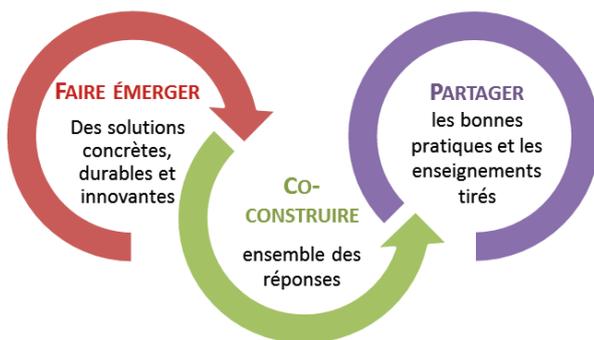
LE RÉSEAU URBACT EN QUELQUES CHIFFRES

- 2 appels à projet par programmation budgétaire
- 52 réseaux constitués, dont 32 impliquant des villes françaises
- 500 partenaires répartis dans les 28 Etats Membres et la Suisse et la Norvège
- 350 Plans d'Action produits
- 7 000 acteurs locaux impliqués dans le partenariat local pour la co-construction d'un Plan d'Action Intégré

UN PROGRAMME D'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE ENTRE LES VILLES EUROPÉENNES

Le réseau URBACT a vocation à organiser une coopération renforcée entre les villes européennes en matière de stratégie urbaine durable et intégrée.

Il s'adresse à des villes ayant une problématique commune et conduit à la création de réseaux de villes thématiques. Les villes partenaires reçoivent, échangent et partagent leur savoir-faire et leur expérience. L'objectif est de faciliter l'émergence des réponses innovantes, efficaces et durables face aux enjeux urbains identifiés.



Ces réseaux de villes s'emparent d'une thématique précise, l'expérimentent et produisent des propositions de développement urbain durable par l'élaboration de solutions opérationnelles intégrant les dimensions économique, sociale et écologique.

La finalité du réseau est de produire des documents méthodologiques qui permettent ensuite de partager avec toutes les autres villes européennes et tous les professionnels impliqués dans la politique urbaine les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

ACTEURS D'UN RÉSEAU URBACT

Un réseau de villes (*project partner*)...

Pendant deux ou trois ans, un réseau de 8 à 12 villes (ou autres partenaires) de différents pays européens travaillent, sur une thématique commune. Ce programme concerne :

- **les villes des vingt-huit États membres**, ainsi que la Suisse et la Norvège. En France, les bénéficiaires sont les communes et les EPCI : communauté de communes, d'agglomération, communauté urbaine et métropole,
- **des partenaires « non villes »** : agences locales financées partiellement ou totalement par un autorité locale et en charge de politiques spécifiques (développement économique, transport,...), les autorités nationales et régionales impliquées dans des politiques urbaines et les centres de recherche et les universités. Ils ne peuvent pas représenter plus de trois partenaires.

Un réseau URBACT doit garantir un équilibre entre les régions les plus développées, en transition et celles les moins développées. C'est pourquoi il doit impliquer au moins quatre villes appartenant à des régions moins développées. Un réseau URBACT comprend rarement deux villes d'un même pays et n'intègre jamais deux villes d'une même région.

... animé par un chef de file (*lead partner*)

Chaque projet URBACT est animé par l'une de villes partenaires qui joue le rôle de chef de file. Ses missions sont les suivantes :

- **coordonner** la mise en œuvre du projet,
- **garantir** sa gestion administrative et financière,
- **faire le lien** entre les partenaires et l'autorité européenne,
- **assurer** la communication du projet.

Echirolles et l'efficacité énergétique dans les logements sociaux

Ville d'Isère de 36 000 habitants, Echirolles a été chef de file, dans le cadre du programme URBACT II, du projet CASH, *Cities Actions for Sustainable Housing*, de 2009 à 2012, pour proposer de nouvelles solutions sur la question de la rénovation durable des logements sociaux, avec dix villes partenaires : Bridgend (Pays de Galles), Brindisi (Italie), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), Les Mureaux (France), Ptolemaïda (Grèce), Sonderborg (Danemark), Tatabanya (Hongrie), Utrecht (Pays-Bas), Yambol (Bulgarie) Sonderborg (Danemark) et la région Rhône-Alpes.

La production de diagnostics dans chaque ville a permis l'élaboration de plans d'actions, puis la publication d'un guide méthodologique à la fois technique, logistique, sociologique, éducatif et financier. Les partenaires du projet CASH ont pu constater que les questions techniques, déjà complexes, passaient en second plan face aux dimensions identitaires, sociologiques et émotionnelles liées à l'habitat. L'un des apports du réseau fut d'aider les pays où il n'y a aucun système gouvernemental de logement social, à définir les priorités et les leviers d'action.

Terminé depuis trois ans, ce programme porte aujourd'hui ses fruits : il a permis la définition de plans d'action qui sont mis en œuvre dans les villes partenaires. La région Rhône-Alpes coordonne tous les acteurs de la filière, tandis qu'Echirolles systématisait la gestion d'actifs dans le parc social afin d'optimiser les investissements. Francfort a élaboré un plan de rénovation thermique de la totalité de son parc de logements, chaque bâtiment faisant l'objet d'un diagnostic. La ville des Mureaux a officiellement lancé, en février 2013, *Seinergy LAB*, laboratoire énergétique pour la ville de demain : plateforme inédite de formation, recherche et information sur la transition énergétique, elle tend à devenir la référence nationale de l'optimisation énergétique à toutes les échelles, de la région au bâtiment.



... et appuyé par des experts

Pour améliorer l'efficacité du programme, chaque réseau se fait accompagner par des experts :

- **un expert coordinateur** (*lead expert*) : personne obligatoirement désignée par les partenaires pour les aider, sur toute la durée du programme, à structurer les échanges transnationaux et à communiquer les résultats. Il apporte également aux partenaires de la documentation et de l'ingénierie sur le thème proposé. Cet expert est choisi parmi un panel d'experts labellisés par la Commission européenne.
- **des experts ad hoc** : personnes recrutées pour les accompagner sur des thématiques spécifiques.

FONCTIONNEMENT D'UN RÉSEAU URBACT

Dans un premier temps, un appel à projet est lancé par l'Union européenne. Des villes européennes se structurent en réseau autour d'un enjeu urbain commun. À ce stade, seulement 4 à 6 villes avec au minimum 2 villes de régions moins développées peuvent déposer une candidature auprès du secrétariat URBACT.

Si le dossier est retenu, un projet URBACT dure deux ans et demi et est composé de deux phases :

La phase de développement (6 mois)

Les partenaires initiaux ont six mois pour développer une proposition finale et conforter le réseau. Ils doivent :

- **affiner les thèmes** et les problèmes à résoudre,
- **élargir le réseau** à d'autres partenaires : à terme 8 à 12 partenaires, dont au moins 4 régions moins développées doivent constituer le réseau,
- **renforcer les relations** avec les partenaires : organiser deux réunions d'ouverture et de clôture,
- **mettre au point les modalités** de déroulement du projet : définir notamment les livrables clés du projet, créer un logo spécifique,...
- **structurer** localement le réseau URBACT.

La phase de mise en œuvre (24 mois)

Les projets retenus ont ensuite deux ans pour mettre en œuvre les activités du réseau au niveau transnational et au niveau local. Les villes partenaires se nourrissent des expérimentations faites au niveau local. En échange, elles soutiennent les travaux locaux en leur apportant notamment une aide méthodologique et de l'expertise tant en termes de processus qu'en termes de production.



DÉCLINAISON LOCALE D'UN RÉSEAU

Outre sa vocation d'échange transnational, le réseau URBACT a une visée très opérationnelle pour les villes impliquées. Chaque partenaire doit, au niveau local, produire et constituer :

Un Groupe d'Action Local

Ce groupe local réunit les partenaires ayant un rôle actif dans l'élaboration du plan d'action intégré. Il se doit de réunir toutes les parties prenantes du projet : administration, société civile, secteur privé, association...

Sa mission est de co-construire le plan d'action intégré et de participer, par l'intermédiaire de son coordinateur, aux échanges transnationaux.

Un Plan d'Action Intégré

Il concerne le territoire de la ville ou de l'agglomération membre du réseau. Conçu comme un outil concret, le plan d'action intégré :

- **permet de résoudre** un problème local considéré comme majeur et ainsi d'améliorer une situation locale,
- **constitue le socle des échanges** avec les autres villes,
- **promeut une nouvelle façon de construire** les politiques locales (approche intégrée et participative).

Aucun modèle formel n'est imposé. Son contenu et sa forme varient d'une ville à l'autre en fonction des situations locales.

LE BUDGET ALLOUÉ À UN RÉSEAU

Le programme URBACT finance l'échange et l'apprentissage d'activités. Il ne finance pas la mise en œuvre des plans d'action intégrés qui devront identifier les sources de financements possibles pour leur mise en œuvre.

Le budget alloué à chaque réseau sera compris entre 0,6 et 0,75 millions d'euros, en fonction du nombre de partenaires. Des critères ont été fixés concernant l'équilibre entre les régions : un taux de financement par le FEDER de 70 % pour les régions développées et 85 % pour les régions les moins développées ou en transition. Un budget spécifique est prévu pour financer les experts (127 500 €).

AU NIVEAU TRANSNATIONAL

Échanger, partager et diffuser

- Organiser des séminaires, ateliers, visites : 8 à 10 sur les deux ans,
- Produire des rapports assortis de recommandations, de recueils d'expériences ou de boîtes à outils.

AU NIVEAU LOCAL

Expérimenter et disséminer

- Définir un plan d'action intégré,
- Mobiliser les acteurs locaux,
- Disséminer et partager les bonnes pratiques aux niveaux local et national.

LA VILLE DE CAEN, CANDIDATE EN TANT QUE CHEF DE FILE D'UN RÉSEAU URBACT

Le réseau URBACT « Phœnix » dans l'Europe des régions (phase 1)

Un appel à projet URBACT s'est ouvert le 30 mars 2015. Une vingtaine de réseaux seront sélectionnés. Le prochain appel aura lieu en 2018.

Le 16 juin 2015, la ville de Caen a déposé, en partenariat avec cinq autres villes, une proposition autour des enjeux urbains de la reconstruction des villes détruites au cours de la Seconde Guerre mondiale. Caen s'est positionnée en tant que chef de file d'un projet nommé « Phœnix », symbolisant une nouvelle renaissance de ces quartiers.

Les villes reconstruites, un trait identitaire européen

Ce réseau s'est structuré autour du constat suivant : au sortir de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses villes européennes étaient en ruine, frappées par les combats ou par des bombardements stratégiques.

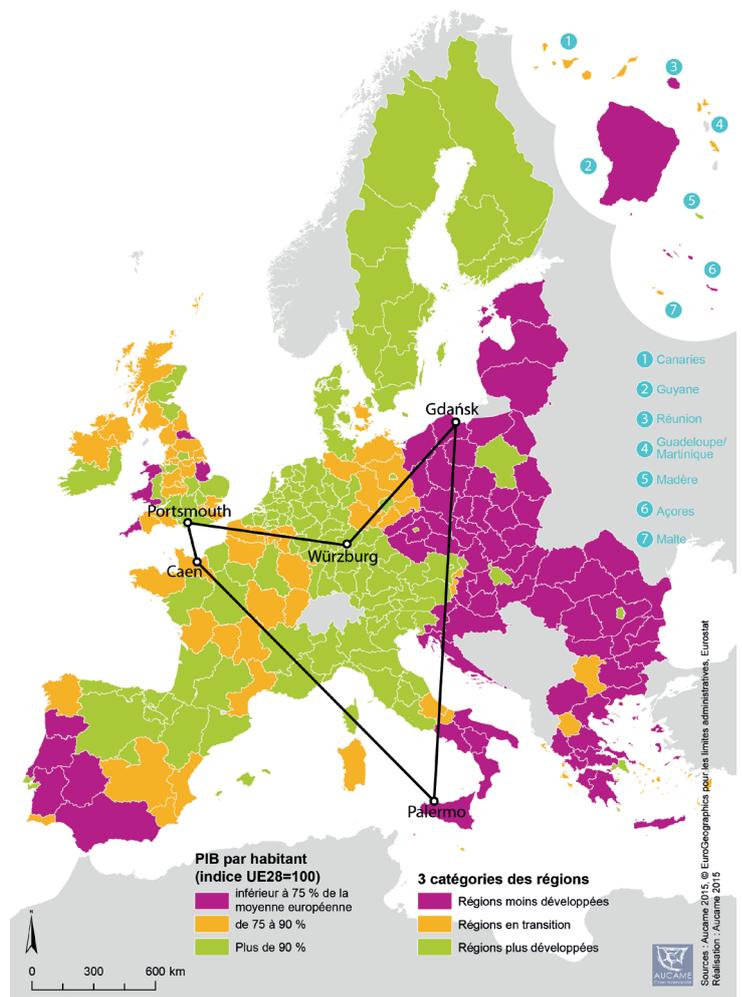
Elles héritent donc aujourd'hui de quartiers centraux ou péri-centraux reconstruits entre la fin de la guerre et la fin des années 60, sur des espaces urbains détruits.

Des enjeux forts issus de ces quartiers reconstruits

En raison de leur localisation centrale et de leur caractère « reconstruit », ces quartiers ont une importance urbaine et une charge symbolique marquée qui leur confèrent un statut particulier dans la ville, différent de celui des autres quartiers issus de la croissance urbaine européenne d'après-guerre.

Cependant, ils présentent de nombreux problèmes techniques, énergétiques, urbains, sociaux.

Aujourd'hui, ces quartiers reconstruits doivent s'engager dans une mutation durable pour relever les défis urbains du XXI^e siècle et offrir un nouveau mode d'habiter contemporain.



Le programme européen URBACT est un réseau d'échange entre les villes. Il constitue un laboratoire d'expériences qui permettent de faire émerger des solutions innovantes, durables et concrètes. Cette mise en réseau des connaissances est une véritable occasion pour les villes de créer une dynamique et de gagner en efficacité pour agir au niveau local.

Dès lors que seule la ville française de Caen est membre du réseau, elle pourra disséminer l'expérience acquise aux nombreuses villes bas-normandes, et plus largement françaises, touchées par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Cette diffusion de savoirs et de bonnes pratiques pourra se faire par le biais de partenariats existants (à l'instar du Club Prisme des villes reconstruites) ou en cours de constitution.

- *The Urbact III Programme Guide to URBACT Action Planning Networks - Mars 2015*
- www.urbact.eu
- *L'Europe au plus près des territoires 2014-2020, Les politiques, les outils - AUCAME, Janvier 2015, 190 p.*

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Contact : soazig.vannier@aucame.fr
Réalisation et mise en page : AUCAME 2015

DÉPÔT LÉGAL : 2^{ÈME} TRIMESTRE 2015
ISSN : 1964-5155



Agence d'urbanisme de Caen Métropole Normandie
19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00
contact@aucame.fr
www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Pour + d'info sur l'Open Data,
flashez ce QR Code

